



## SOMMAIRE

1. Légumes verts d'industries, points techniques haricots et pois de conserve
2. Pucerons et dernières interventions sur tournesol

## AGENDA

Visite des essais céréales dans les 4 Chambres d'agriculture des Hauts de France

Mardi 21 juin 13 h 45 à Fère en Tardenois -02

Mardi 21 juin 14 h 00 à Carvin – 62

Jeudi 23 juin à 14 h 00 à Warluis - 60

Lundi 27 juin 14 h 00 à Croissy sur Celle -60/80

Visite des essais lin textile (CA 80 – Calira)

Mardi 28 juin 10 h 00 à Hiermont - 80

### Le clin d'œil météo

« Soleil à la saint Hervé (17 juin), fait présager d'un bel été ».

## OBSERVATIONS ET CONSEILS

### 1. Légumes verts d'industries : points techniques du moment

**Haricots vert** : pour bien préparer sa campagne

#### a. Le désherbage

La réussite du haricot vert se prépare dès le semis mais aussi en amont pour le désherbage. Afin de faciliter le désherbage du haricot, la première étape consiste à réaliser des faux semis avant l'implantation. Pour rappel, les faux semis seront réalisés selon le principe de « la façon culturale inversée » c'est-à-dire en remontant du plus profond (10cm) vers la surface (5/6 cm). Ensuite le 1<sup>er</sup> désherbage en culture, le plus déterminant, reste « le désherbage à l'aveugle ». Pour ce faire il est **impératif de semer la graine à 5/6 cm de profondeur** pour créer un véritable décalage de levée entre le haricot et les adventices. Attention à la rapidité de germination du haricot à cette époque qui peut émerger en 5/7 jours. Idéalement, pour permettre une efficacité du désherbage à l'aveugle, la dernière préparation de sol doit intervenir à minima 5 jours avant le semis sans retoucher au sol, autrement qu'avec le passage du semoir. A Semis + 3 ou 4 jours, le premier passage d'outil en aveugle peut avoir lieu. Pour cela on pourra se référer au schéma ci-dessous. Pour la suite du désherbage on optera pour des stratégies de désherbage différentes soit par cadénçage soit « à vue », selon la flore présente.

	Post-semis/ Prélevée	Post-semis germé	Crosse	Cotylédons	1 <sup>er</sup> feuilles unifoliées	1 <sup>er</sup> feuille trifoliée	Hauteur 10 à 25 cm	Hauteur 25 à 50 cm
<b>Herse étrille</b>	8 à 12 km/h ●●●●	8 à 12 km/h ●●●	1,5 à 2,5 km/h ●	2 km/h ●	3 km/h ●●	4-5 km/h ●●●	6-7 km/h ●●●●●	
<b>loue rotative</b>	15 à 20 km/h	15 à 20 km/h	5 à 8 km/h	< 10 km/h	12 à 15 km/h	15 à 20 km/h	15 à 20 km/h	
<b>Bineuse</b>				3 à 5 km/h	3 km/h si protège plant	5 km/h	6 km/h	7-8 km/h

■ Passage possible  
■ Passage possible – Réglages faciles  
■ Passage possible – Réglages difficiles  
■ Passage à proscrire ou non pertinent pour le désherbage

Réglage de l'agressivité des dents de la herse :  
 ● agressivité faible à ●●●●● agressivité forte

### Densité de semis :

Afin de pallier au manque à la levée, pertes de pieds lors des désherbages, et de divers accidents de parcours (dégâts de gibier et de mouche du semis), il est important de ne pas rester sur des doses de semis préconisées en conventionnel. La densité de semis est **autour de 40 gr/m<sup>2</sup>**.

En fonction de l'état hydrique du sol et du coup de chaud annoncé ces jours-ci, il ne faudra pas hésiter à semer en profondeur et aller poser la graine sur l'humidité du lit de semence.

Un roulage est possible voir conseillé en cas de sol sec pour favoriser le contact graine sol en fonction de la météo. Attention toutefois aux potentiels orages qui contrarieraient le semis. Mieux vaut les laisser passer ! Au 15 juin il n'y a pas de retard de pris dans les semis.

**Petit pois d'industrie:** protection insecticide des cultures

Les premiers rendements nous sont remontés et comme à l'accoutumé avec le pois, les rendements sont très disparates de 20 à 50 qx/ha. Les résultats décevants s'expliquent par la vague de pucerons virulifères qui ont contaminés les pois de virose et par un coup de chaud qui a fait avorter les étages de fleurs. Gageons que pour les autres semis cela se passera mieux !

Pour la seconde vague de semis (vers le 15 mai), la culture en bordure du littoral, semble avoir échappé au vol de pucerons verts. Toutefois il ne faut pas négliger le pouvoir virulifère de cette année encore et éviter les contaminations qui peuvent reprendre en saison. Pour rappel, le seuil d'intervention reste à 5 pucerons/extrémité de tiges avant floraison et à 10 pucerons/extrémité de tiges à la floraison.

Le seul produit homologué (sous dérogation) contre puceron du pois reste le **Flipper à 10l/ha** (De Sangosse). Comme c'est un produit de contact, il est indispensable d'augmenter la pression de pulvérisation et le litrage pour que le produit soit le plus efficace possible. Les préconisations d'UNILET sont de traiter à 5-600l d'eau/Ha. Une seconde intervention peut s'avérer nécessaire en fonction de l'efficacité du traitement à 7 jours d'intervalle.

Dès le stade « 1<sup>er</sup> bouton floral » et jusqu'à « fin floraison + 10 jours », une protection contre **la tordeuse du pois** peut être utile. Pour connaître l'intérêt de protéger ou non sa culture, la pose d'un piège englué à phéromones est indispensable pour capturer le papillon responsable et évaluer le nombre de capture pour déclencher ou non le 1<sup>er</sup> traitement insecticide.

Pour rappel, il faut **100 captures cumulées et le stade gousse plate sur le 1<sup>er</sup> étage florifère** pour déclencher la 1<sup>ère</sup> intervention. En l'absence de piégeage on se réfère à la [note du BSV Culture légumière HDF](#) disponible sur le site des Chambres d'agriculture. Possibilité de s'inscrire pour le recevoir en direct.

Les produits à utiliser sont à base de Bacillus thuringiensis et les produits commerciaux homologués sont les suivant : [Bactura DF](#), [Delfin](#), [Dipel DF](#), [Lépinox Plus](#), [Scuteleo DF](#) et [Xentari](#)



Photo Sébastien Florent- Pois sur Béthune (62)

Alain LECAT

## 2. Tournesol : présence importante des pucerons et dernières interventions

Le constat est unanime, la présence de pucerons cette année est importante. Les tournesols ne font pas exception, nous constatons des parcelles parfois très atteintes avec 100% de pieds portant des feuilles crispées. La culture peut être colonisée principalement par deux espèces de pucerons : le puceron vert du prunier et le puceron noir de la fève (Aphis fabae).

Dans nos essais variétés dans l'Aisne, nous avons constaté que certaines variétés n'étaient pas ou peu impactées par les pucerons comme en témoignent les deux photos ci-contre au 2 juin, avant les pluies.

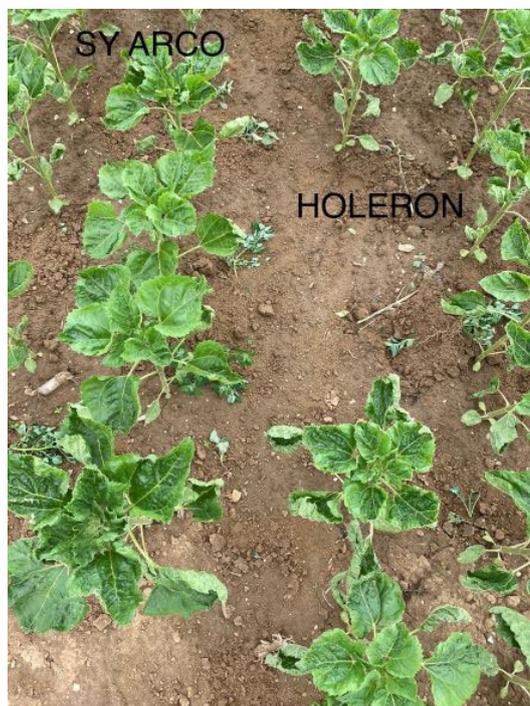


Au 12 juin ; après les pluies (15 à 20 mm), les différences sont moins marquées mais toujours présentes pour les variétés HOLERON, et SY ARCO.

Si vous cultivez du tournesol, nous sommes intéressés par vos observations sur la sensibilité de vos variétés.

Rappel :

Terres Inovia nous indique que c'est le moment de réaliser un apport de Bore sur le tournesol, particulièrement dans les sols superficiels ou de craie (300 à 500 g. Bore/ha).



Pierre DURAND

## INFORMATIONS

### 3. Visite des essais des Chambres d'agriculture, retenez les dates !

Date	Lieu	Que découvrir ?	Personne contact
Mardi 21 juin 13 h 45	Fère en Tardenois (Aisne)	Variétés de blé biologique et essai biostimulants + Tour de plaine	Pierre DURAND 06 10 07 36 42
Mardi 21 juin 14 h 00	Carvin (Nord Pas de Calais)	Variétés de blé et de triticales	Sébastien FLORENT 06 77 67 31 13
Jeudi 23 juin 14 h 00	Warluis puis La Neuville Garnier (Oise)	Désherbage betteraves sucrières Variétés de triticales, fertilisation et variétés de blé de printemps	Gilles SALITOT 06 81 95 93 59
Lundi 27 juin 14 h 00	Croissy sur Selle (Oise - Somme)	Variétés de blé + essai SDN	Alain LECAT 06 86 37 56 45

### Vu en plaine !



«La récolte d'épinards biologiques chez Philippe Viéville dans l'Aisne»

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur [www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr). Coordination et renseignements : Mégane GUILLAUME [megane.guillaume@npdc.chambagri.fr](mailto:megane.guillaume@npdc.chambagri.fr) (59 -62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – [gilles.salitot@oise.chambagri.fr](mailto:gilles.salitot@oise.chambagri.fr) (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

